



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 18 mai 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 8
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 8	Votants : 29	

Date de la convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à vingt-heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LALLEMANT Sylvie, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, HAMDY Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, ROUSSEL Mylène, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, HANQUART-TAUVERON Charlotte, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : SEVESTE Arnaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul, OFFROY Patrick à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, DEVAUCHELLE Marie-Paule à BENARD Sandie, BENOIT Dominique à DIGUET Thierry, POUSSIER Adrien à LALLEMANT Sylvie, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain, BOIVIN Jean-Claude à HASCOET Alexandre, LUCAS Nicolas à DONADIO Véronique

Était absent sans pouvoir : néant



DELIBERATION N° 02026_063 : adoption du règlement intérieur portant fonctionnement de la CAO et de la CDSP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-3 à L.1411-6, D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5, L.1414-2 à L.1414-4;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les délibérations approuvant la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres permanente et unique et d'une commission de délégation de service public permanente et unique ;

CONSIDERANT que les textes précités ne comportent aucune disposition précisant les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres ni de la commission de délégation de service public ;

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appel d'offre et de la commission de délégation de service public ;

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le 20 MAI 2026

ID : 077-217702158-20260518-02026_063-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le règlement intérieur de la CAO (unique et permanente), et de la CDSP (unique et permanente), tel qu'annexé à la présente délibération ;

Fait et délibéré en séance, le 18 mai 2026 ;

Le secrétaire de séance

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>